



HARAS DE CLARBEC

SCEA Geneviève Mégret

Le Mesnil Poisson
14130 Clarbec, France
+33 6 28 59 84 38
stallions@harasdeclarbec.com

Coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100
0926 825
BIC : BNPAFRPPXXX

Contrat de saillie 2026
EMERALD VAN'T RUYTERSHOF

Mr / Mme NOM Prénom ou Société :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

/ Email :

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon EMERALD VAN'T RUYTERSHOF en **Vente à la paillette** aux conditions suivantes :

Conditions de ventes

- **896,75 €** (TVA 5.5%)* soit 850,00 € HT pour l'achat de 1 paillette(s) de sperme congelé (réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat).
 - **144,00 €** (TVA 20%)* soit 120,00 € HT de frais d'envois de paillettes.
- Les frais techniques, de réservation et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.

* Sous réserve de modification du taux de TVA.

Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Nombre de paillette(s) commandée(s) :

Condition d'utilisation :

La saillie est réservée pour la Jument :

NOM :

SIRE :

Origines :

Transfert d'embryon (Oui / Non) :

- L'achat de plusieurs paillettes peut être effectué pour une ou pour différentes juments.
- Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique. Le présent contrat n'autorise pas la congélation d'embryon et fera l'objet d'un contrat spécifique.
- Toute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du ressort de Caen.
- Pour chaque jument inséminée, un contrat complet doit impérativement être adressé à la SCEA Geneviève Mégret afin d'éditer les DPS (Déclaration de Premier Saut) correspondantes.
- Aucune garantie n'est prévue à ce contrat en cas d'avortement ou de mort du poulain.

Centre de mise en place choisi : Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Par la signature de ce contrat, l'Acheteur atteste que les informations renseignées sont exactes et reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de vente du contrat présentées en page 2.

Fait à _____ le _____, en deux exemplaires

L'ACHETEUR

(Précédé de la mention lu et approuvé)

LE VENDEUR

SCEA Geneviève Mégret



HARAS DE CLARBEC

CONDITIONS GENERALES 2026 VENTE A LA PAILLETTE

- 1) **Validité du contrat** : La réservation de paillette(s) est effective au retour du contrat signé et accompagné des **2 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants à l'achat de paillette(s) et aux frais de transport. Pour chaque jument inséminée, un contrat complet doit impérativement être adressé à la **SCEA Geneviève Mégret** afin d'éditer les DPS (Déclaration de Premier Saut) correspondantes.
- 2) **Commande de semence** : L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique, il se fait sur commande auprès du Haras de Clarbec avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination et après réception des règlements de paillette(s) et d'envoi.
- 3) **Insémination et mise en place** : Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- 4) **Déclaration IFCE** : La carte de saillie sera transférée dans l'espace personnel IFCE du centre d'insémination, renseigné en page 1. Si les informations nécessaires au transfert de cette carte ne sont pas validées par le centre, le vendeur ne pourra être tenu responsable. Dans ce cas, les frais de pénalités de rattrapage de carte de saillie appliqués par l'IFCE, seront à la charge de l'acheteur.